

Envoi : 27/06/2017
Réception par le Préfet : 27/06/2017
Publication : 30/06/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-3-6-1

Séance du vendredi 23 juin 2017

DECISION MODIFICATIVE N° 1, BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération CD-2017-2-6-2 du 17 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1, budget annexe de la Régie départementale de Production d'Energie électrique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité

Annexe A

- adopte les inscriptions modificatives du budget, selon le schéma suivant :

Libellé	Chap.	Nature	Prog.	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Dépenses imprévues	022	022	3703	4 000 €	
Impôts sur les bénéfiques	69	695	3703	9 000 €	
Autres	75	7588	3706	10 €	
Titres annulés	67	673	3706	10 €	
Produits exceptionnels	77	7718	3706	638 €	
Intérêts moratoires	67	6711	3706	1 000 €	
Entretien biens immobiliers	011	61 528 €	3706		13 362 €

- arrête le volume budgétaire de la DM1 2017 à 648 € portant ainsi le volume budgétaire global du budget 2017 à 1 588 635,76 €,
- constate l'excédent de fonctionnement cumulé inscrit à l'exercice 2016 d'un montant de 47 392.50 €,
- affecte définitivement à la section de fonctionnement, en recettes, un montant de 22 807 € (nature 002) ainsi qu'un montant de 24 585.50 € en recettes d'investissement (nature 1068),
- constate le solde d'exécution cumulé 2016 d'un montant de 1 236 292.26 € et de l'affecter définitivement en recettes d'investissement (nature 001),
- prend acte que le SPIC a puisé dans les dépenses imprévues une somme de 5 000 € pour couvrir l'appel à paiement de l'impôt sur les sociétés de 2016 et le premier acompte au titre de l'impôt sur les sociétés de 2017.